

séder d'immeubles. Les taxes sont tellement élevées qu'elles ressemblent pour ainsi dire à un véritable loyer. Non seulement on a imposé aux municipalités des fardeaux fédéraux et provinciaux de ce genre, mais on leur a de plus enlevé le droit d'imposer des taxes sur le revenu. L'impôt sur le revenu était purement et exclusivement du domaine municipal, c'était la prérogative exclusive des municipalités; il avait aidé à l'entretien des institutions municipales de 1837 à 1918. Puis le parlement fédéral établit en 1918 un deuxième impôt sur le revenu. Ensuite vinrent les provinces qui en votèrent un troisième, à tel point que, aujourd'hui, non seulement les petits propriétaires perdent leur bien, mais les commerçants, en raison des intolérables charges fiscales dont le commerce est grevé, ont, comme l'a dit l'honorable député de Parkdale (M. Spence), l'autre soir, de la difficulté à se maintenir.

J'insiste encore une dernière fois auprès du ministre et du Gouvernement pour que celui-ci insère dans le projet de loi, en vue de se protéger, une disposition lui permettant de traiter directement avec les grosses municipalités. Le gouvernement va remettre cet argent aux provinces, et qu'en feront-elles? Elles déduiront de ce qui est supposé être affecté aux secours une forte somme qui sera soustraite des secours au chômage. Avec les conditions que leur imposent les provinces, les municipalités ne touchent pas la somme que le gouvernement fédéral leur réserve pour les secours. Les provinces déduisent les frais généraux et autres, et les octrois fédéraux ne vont plus en entier à assister les chômeurs. Il en est résulté que les municipalités ont dû réduire les allocations de pain, de sucre, de thé et de bien d'autres articles de première nécessité, sans compter la restriction des frais d'hôpitaux. Il serait bien plus prudent pour le gouvernement fédéral de prêter directement aux municipalités pour frais d'assistance qu'aux chemins de fer et à certaines provinces en banqueroute dont il n'aura jamais rien. Certains ports et chemins de fer ne paient pas même l'intérêt et le fonds d'amortissement. Il serait bien plus prudent de prêter l'argent aux municipalités, suivant un plan précis qui permettrait aux gens de se passer de secours et de retourner au travail et de s'installer dans les banlieues où ils pourraient avoir un acre ou deux de terrain et, en récoltant un peu, subvenir en partie à leur entretien. Il faudrait pour cela un peu d'aide du gouvernement fédéral pendant deux ou trois ans, mais cela vaudrait mieux que de prêter de l'argent aux chemins de fer. Avez-vous jamais entendu dire qu'un chemin de fer remboursait de l'argent? Voyez les subventions qui ont été faites aux chemins de fer de notre pays; lisez le rapport Drayton-

Aeworth à propos de ce qui a été remboursé et non remboursé. J'oserai dire que le gouvernement fédéral a bien plus de chance de rentrer dans ses fonds en prêtant aux municipalités. En 1919, le gouvernement fédéral a effectivement prêté des fonds aux municipalités pour la construction de logements, et il a été remboursé dans la proportion de 95 p. 100. Il y a des commissions de ports et des chemins de fer qui n'ont jamais payé même un dollar d'intérêt. Les municipalités sont pour la plupart à peu près au bout de leur rouleau; elles ne peuvent plus supporter cette charge fédérale; la propriété ne peut pas être grevée à ce point. Les impôts ont tellement augmenté que non seulement personne ne veut plus être propriétaire mais les municipalités sont écrasées par le fardeau de leurs dettes et elles n'ont pas un sou pour construire d'autres travaux essentiels dans leur territoire.

Je crois que toute l'affaire englobe aussi, et surtout, des intérêts bancaires moins élevés, des taux plus bas sur les hypothèques et les prêts des assurances en ce qu'ils concernent le chômage et le peu de construction. Vous pouvez abaisser considérablement les frais d'assistance et permettre à bon nombre de petits propriétaires de garder leur bien. Hier soir, j'ai entendu critiquer le gouvernement des Etats-Unis; néanmoins la loi des Etats-Unis visant les petits propriétaires a sauvé de la saisie un million de foyers ouvriers. Dans notre pays pas un gouvernement n'en a fait autant. Le ministre ne nous a nullement indiqué ce que cela coûterait. Où est le plan-mo-dèle? Que va-t-il faire à propos de l'abaissement de l'intérêt bancaire, des taux hypothécaires, des cas de faillite, du coût élevé de la vie et de l'assurance-feu? Que va-t-il faire au sujet des compagnies usurières qui exigent 75 p. 100, s'il faut en croire les témoignages recueillis par la "Ontario Teachers Association", à Toronto, la semaine dernière? Si l'on protégeait mieux les propriétaires de maisons, on n'aurait sûrement pas autant de gens assistés. Si le Gouvernement voulait user de la manière forte avec ces grosses sociétés, le pauvre petit propriétaire pourrait tenir un peu plus longtemps. Aux Etats-Unis, les compagnies d'assurance aident celui qui est propriétaire de son foyer. A Gravesend Beach, dans la banlieue de Brooklyn, la New York Life a prêté l'an dernier une somme de 25 millions pour la construction de petites habitations.

Je le demande encore une fois au Gouvernement, a-t-on un plan en vue? Lorsque le Parlement se réunira l'an prochain, nous constaterons avec combien peu de méthode ces accords sont conclus et les fonds sont versés aux provinces parce que les gouvernements provinciaux sont au mieux avec le Gouvernement du jour. Si le Gouvernement veut se